

Pierre Nantel que l'ors cirice a M. Goyet croval de la corporatiris pour avoir divers renseignements au sujet du rôle d'électeuris

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear gagnon propose, secondé par Pierre Nantel que le compte de deux piastres due en M. Francois Nantel pour suite de travail d'un chemin à Sieule soit approuvé

Adopté à l'unanimité

Monsieur Gilbert Bussard propose, secondé par Elzear gagnon que la séance soit levée

Adopté à l'unanimité

Monsieur Louis Pichot. Bock  
Secrétaire Trésorier Main

Province  
du  
Québec

Séance du 1 Janvier 1886  
Principauté du Canton Toly  
Une session générale du conseil municipal du Canton Toly tenu le matin pour le 1 Janvier midi huit une quatrre voix ont été en la maison de M. Pierre Bock à six heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Le Maire M. Bock et les conseillers suivants

Elzear gagnon, Louis Bigras, Pierre Nantel  
formant le quorum du conseil sous la présidence de M. Bock Il est ouvert il statué par  
majorité du conseil comme suit

Monsieur Louis Bigras propose secondé par Elzear Gagnon que l'on envoie au Département du revenu pour le prix d'attente le somme volontaire

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear gagnon propose secondé par Pierre Nantel qu'une somme de deux cent  
piastres soit prélevée sur les contribuables des

Canton Toly

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantel propose secondé par  
Oboua Gagnon que Ernest Louis soit nommé  
Président des élections municipales du Canton Toly

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantel propose secondé par  
Ed. Bigras que la séance soit levée

Adopté à l'unanimité

Jeanne Louis H. Louis Bock  
Secrétaire Trésorier Main

Province de Québec

Séance du 25 Janvier 1886

Municipalité du Canton Toly

À un session général du Conseil Municipal  
du Canton Toly tenu le Vendredi cinq Janvier midi  
huit cent quatre vingt Dix en la maison d'école à  
six heures du matin - midi conformément aux dispositions  
du code municipal de la province de Québec à laquelle  
se sont présentés Monsieurs Pierre Nantel  
Georges Dau, Ed. Bock, Ed. Bigras, Jérôme Boivin  
Les délégués élus par suite de l'élection  
du 11 et douze Janvier pour assurer le quorum  
du Conseil sous la présidence du Secrétaire Trésorier  
Il est nommé le Huitième par l'assentiment du Conseil  
comme suit.

Sous la présidence du Secrétaire Trésorier  
Jérôme Boivin Ernest Bock Ed. Bigras prennent le  
serment requis et après les dispositions du code municipal  
de la province de Québec

Monsieur Louis Bigras propose secondé par Jérôme  
Boivin que Jérôme Ernest Bock soit nommé  
Président pour la municipalité du Canton Toly

Adopté à l'unanimité

Et aussitôt après Monsieur Le Président prend son

Siège après avoir prêté de remplir bien et fidèlement  
les devoirs de sa charge

Monsieur Teremie Boivin propose, secondé par  
Luis Bigras que M<sup>e</sup> Honore Laporte du Canton Beniar  
soit nommé auditeur pour vérifier les comptes du  
Canton Joly

Adopté à l'unanimité

¶ 13.47

Monsieur Teremie Boivin propose secondé par  
Luis Bigras que le compte des Treize piastres et  
quarante-sept cents revienne à M<sup>e</sup> Rappé sur ses  
travaux qu'il a fait sur le Rang A au montant de  
soixante et un piastres soixante faits sur ses terres  
pour 1883. 82-85. son compte comme auditeur, confirmation  
du rôle justifié de la taxe... La dette soumise de  
13. 47 dans la bâche qui lui revient devra lui être  
payée en argent le Sami 6 Février

Adopté à l'unanimité

¶ 12.00.

Monsieur Teremie Boivin propose secondé par Luis Bigras  
que leur demande rebat et entre frite par Monsieur  
Ulysses Dymond à quel se trouvait tenu d'après le rôle  
d'évaluation et ayant demandé une diminution ou tout  
peut faire la révision du rôle d'évaluation dans le mois de  
Juillet 1885 et le dit Ulysses Dymond payées deux fois  
tenu pour le lot N° 26. - En conséquence le conseil décide  
que le dit Ulysses Dymond soit tenu au montant  
de Douze Cent Piastres pour son monte à Seine  
affarine ainsi que tous les batissis situés sur le lot  
N° 26. Vingt six, lui appartenant et le lot N° 26  
y compris de plus le dit Ulysses Dymond ayant payé  
deux fois pour le lot N° 26 l'an dernier. Le Conseil  
décide de lui tenir compte et verser boursou ce qu'il a payé  
en trop c'est à dire pour le montant ou Cent soixante  
piastres et le dit Ulysses Dymond ne paiera pas que  
pour Sixtie Deux Cent Piastres pour son monte et propriete  
N° 26 au lieu de 82750. La dette mentionnée doit compacter  
la somme du tiers dont ainsi que le suivante

¶ 160

concernant la révision du rôle.

Adopté à l'unanimité

M<sup>r</sup> Lemire Boivin propose secondé par M<sup>r</sup> Bigard que sur la demande faite par M<sup>r</sup> Joseph Valiquette à l'époque de la révision du rôle l'agent avait été payé deux fois pour une même propriété après la réquisition faite le conseil a décidé de ne rien changer dans l'évolution de M<sup>r</sup> Valiquette.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantel propose secondé par Lemire Boivin que sur la demande faite par M<sup>r</sup> François Nantel demandant le remboursement de l'argent qu'il a payé à sa corporation. Le conseil décide que cette somme lui soit versée le plus tôt possible.

Adoption à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantel propose secondé par Lemire Boivin que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

Émile Léon Gaston Bock  
Secrétaire Secrétaire

D  
Province de  
Québec  
Municipalité  
du  
Canton Toly

Séance du 1<sup>er</sup> février 1886

À une session générale du Conseil municipal du canton Toly tenue le premier février mil huit cent quatre vingt six en la maison de Louis Bock à six heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à l'quelle session sont présents Monsieur Le Sacré D. Bock et les Conseillers suivants M<sup>r</sup> Elzear Gagnon, Gilbert Bégin et Georges Doré formant le quorum du conseil sous la présidence du maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par Gilbert Brossard que le compte de treize piastres

et quarante sept cents den a Ernest Kappes pour  
frais de la monte et port et laquelle somme  
devrait étre payee en avant le samedi 6 Février.

¶ 13.17 mais comme le dit Ernest Kappes devra à la municipalité  
le montant de ses taxes pour 1885-86 - La dite somme  
de ¶ 13.17<sup>54</sup> restera en a compte sur les taxes dues  
par le dit Ernest Kappes

*Adopté a l'unanimité*

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par  
Gilbert Brossard que la séance cirive au Département  
des tramways publiés pour demander un aide d'une somme  
de Deux Cent Dollars pour réparer et consolider le  
pont de La Chute aux Trois Rois en que ce pont  
continue de s'affaisser de plus en plus et que l'on  
croit que de la survient des accidents.

*Adopté a l'unanimité*

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par Gilbert  
Brossard que la séance soit levée

*Adopté a l'unanimité*

Ernest Louis

*J. Ottikh, Bock  
maire*

Secrétaire Trésorier

Province de  
Québec  
Municipalité  
du  
Canton de  
Tolby

Séance du 20 Mars 1886

À une session générale du conseil municipal du Canton  
Tolby tenue le vingtaine jour de Mars mil huit cent quatre  
vingt six en la maison de scola à six heures de l'après midi  
conformément aux dispositions du code municipal de la  
Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Le  
Pain De Bock et les conseillers suivants - Louis Bigres,  
Georges Doi, Elzear Gagnon, Gilbert Brossard, Pierre Nantel,  
Théophile Boivin formant le quorum du conseil sous la  
présidence du Pain

Il est voté et statué par règlement du Conseil comme suit

Monsieur Gilbert Brossard propose, secondé par  
Elzear Gagnon que le compte de Pollution et Oïdes au  
montant de ¶ 4.32 pour le code municipal soit approuvé

*Adopté a l'unanimité*

¶ 14.22

Monsieur Joseph Boivin propose secondé par Gilbert Brossard que si après une nouvelle disposition des membres du Conseil le Conseil siège à l'heure le premier samedi de chaque mois à dix-neuf heures précise après midi

Déopté à l'unanimité

Monsieur Gilbert Brossard propose secondé par Edzer Gagnon que le compte de \$ 1.00 a Daniel Brousse inspecteur pour travail fait sur la monte sur les lots du gouvernement au Barkeling l'autour d'aujourd'hui soit approuvé

Déopté à l'unanimité

Monsieur Gilbert Brossard propose secondé par Edzer Gagnon que Ernest Lortie fasse une répartition pour la clôture dans la monte du Rang A. Le conseil en ordonne la construction les piquets seront être cédre les poutres en ferme ou en cèdre. La tête clôture sera à piquets et suivra de là au moins 6 pieds de hauteur et devra être terminée pour le 15 de Mai et l'inspecteur qui par la finira aussi de rendre les travaux des personnes qui me feront un résumé ne fera pas faire plus.

Déopté à l'unanimité

Monsieur Gilbert Brossard propose secondé par L<sup>e</sup> Bigres que le compte de Cinq piastres a Joseph Cormier pour renseignements soit approuvé

Déopté à l'unanimité

Monsieur Edzer Gagnon propose secondé par Gilbert Brossard que le siège soit levé. Déopté

Ernest Lortie

Saint-Maurice

J. C. Bock

MM

Province de  
Québec

Municipalité du  
Canton Toly

Séance du 3 Octobre 1886

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Toly tenu le troisième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt six en la maison d'école à classiques de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la province

de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Le Baie Dr Bock et les Conseillers suivants Elzear Gagnon, Gilbert Brossard Louis Bigras Firmin Boivin. Pierre Nantel fournit le quorum du conseil sous la présidence du Baie

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil comme suit

Sur présentation d'une requête présentée par M. Marinier Hélie de La Chute aux Troquois pour obtenir du Conseil sa licence et d'une deuxième requête présentée par Charles Renaud Hélie de La Chute aux Troquois tel quel au même établissement la licence en conséquence Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par Louis Bigras que le dit Marinier Pierre ait sa licence et Hélie en se conformant au règlement établi pour ce par le Conseil du dit Canton et que la requête du dit Charles Renaud soit prise en considération.

Adopté à l'unanimité à l'insistance du Dr Nantel qui s'oppose aux licences -

Monsieur Firmin Boivin propose secondé par Gilbert Brossard que la sième soit levée  
Adopté à l'unanimité.

Emile Lorrain

Sébastien Brisson

Charles Bock  
Maurice

Province de  
Québec

Municipalité du  
Canton Joly

Séance du 15 Mai 1886

A une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly tenu le quinzième jour de mai mil huit cent quatre-vingt six en la maison d'école à quatre heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Le Baie Dr Bock et les Conseillers suivants Elzear Gagnon Louis Bigras Firmin Boivin fournit le quorum du

Conseil sous la présidence du Maire. Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit  
 Monsieur Louis Bigres propose secondé par  
 Elzair Gagnon que les comptes de quatre piastres  
 à M. Jules Brousseau pour l'avage du plancher  
 Le compte de Jules Brousseau pour entretien de  
 la montée du gouvernement pendant l'hiver  
 dans le rang I au matinage au montant  
 de \$ 8.75 et le compte de \$ 5.80 a.  
 Gouin pour entretien de la montée du Rang  
 A pendant l'hiver soient approuvés  
 Adopté à l'unanimité

Monsieur Tremie Boivin propose secondé par  
 Elzair Gagnon que l'inspecteur du Rang A  
 soit autorisé à faire faire ou vendre la clôture  
 dans le monte du Rang A et ce sous le plus  
 gros débit.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Tremie Boivin propose secondé par  
 Louis Bigres que la séance soit levée

Adopté à l'unanimité

Émile Lortie *Emile Lortie*  
 Secrétaire Trésorier *Trésorier*

Province du  
Québec

Municipalité du Canton Poly-Tenne le troisième jour de  
 juillet en la maison d'école à deux heures  
 Canton Poly

Séance du 3 Juillet 1886

À une session générale du conseil municipal  
 du Canton Poly-Tenne le troisième jour de  
 juillet en la maison d'école à deux heures  
 de l'après-midi en l'année milles huit cent  
 quatre-vingt six conformément aux dispositions  
 du code municipal de la Province du Québec à  
 laquelle session sont présents

Messieurs Tremie Boivin, Elzair Gagnon, Émile  
 Lortie, Louis Bigres, Gilbert Brousseau formant  
 le quorum du conseil en l'absence du Maire  
 Il est ordonné et statué par règlement, que

considérée comme suivante.

Monsieur Fernand Boivin propose secondé par Elzear Gagnon que Pierre Nantel soit bâtie (pro tempore)  
Adopté à l'unanimité

1.6.55 Monsieur Gilbert Brossard propose secondé par Louis Bigres que le compte de \$ 6.55 du  
proc Béthien et pour entretien de la montagne du village  
par Pierre Nantel soit approuvée

Adopté à l'unanimité

Monsieur Fernand Boivin propose secondé par Louis Bigres que l'on envoie à Béthien pour qu'il  
fasse faire son chemin sur le sol du district de L'Esape  
Adopté à l'unanimité

Monsieur Fernand Boivin propose secondé par  
Elzear Gagnon que l'inspecteur du rang DE soit  
 autorisé à faire exécuter son travail et vendre les  
 terrains après modification et faire ouvrir le dit  
 chemin jusqu'à la limite du canton sans le plus  
 petit délai

Adopté à l'unanimité

Monsieur Fernand Boivin propose secondé par Louis  
Bigres que Caliste Campau soit nommé bâtim. dans  
 le remplacement de Georges Dori (qui a été  
 quitte la place)

Adopté à l'unanimité

Ensuite les choses suivantes ont été prises en considération  
Pièce de Charles Renaud, Compte présenté par  
Damaso Labelle, Rappor de l'auteur. Entretien  
du chemin de Béthierville et du chemin du Rang  
A et de la conception et la révision du rôle d'  
évaluation et sur motion de Gilbert Brossard proposant  
secondé par Elzear Gagnon que la somme soit  
ajournée à lundi 12 courant à six heures du soir

Adopté à l'unanimité

Ernest Lortie Pierre Nantel  
Secrétaire du Canton Toly

Province de  
Québec

Scène du 18 Juillet 1886

Municipalité du canton Toly

À une session générale du conseil municipal du canton Toly tenu le lundi douze juillet midi une quinzaine en la maison de ville à six heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à l'quelle session sont présents Monsieur L. Baird et Brock et les conseillers suivants Terrien Boivin, Louis Nantel, Louis Bigres, Gilbert Brossard Elzear gagnon formant le quorum du conseil sous la présidence de Baird.

Il est décidé si statué par règlement du conseil comme suit Monsieur Gilbert Brossard propose secondé par Terrien Boivin que sur la requête présentée par Ernest Kappes de la Chute aux Frêches pour obtenir une licence pour tenir hôtel et maison de pension cette requête soit rejetée.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Gilbert Brossard propose secondé par Terrien Boivin que la requête présentée par Charles Renaud Hôtelier à la Chute aux Frêches pour obtenir sa licence d'hôtel soit rejetée.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear gagnon propose, secondé par Terrien Boivin que la montée sur les lots du gouvernement dans le rang 9 au lac marion soit vendue tel que souhaité par le Roi par l'inspecteur du rang. Daniel Brossard mais que le montant de la vente ne devra pas dépasser au dessus de quatre mille piastres autrement la vente n'aura pas lieu et l'inspecteur devra immédiatement en informer le conseil.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Terrien Boivin propose secondé par Louis Bigres que les comptes de clôture présentés par Elzear gagnon et par Ernest Page soient approuvés.

\$ 15.00

avec cette différence que au lieu de 4 aspects y a 8 aspects pour Eusébe Dage et au lieu de quatre aspects il en a 8. Elzear gagnon il n'y a que quatre aspects et deux pour Eusébe Dage et quatre aspects et deux.

pour Elzear gagnon l'inspecteur du rang A devra scruter les parts de clôture de chacun pour voir si les bornes n'ont pas été dérangees depuis son rappel au conseil

Y 15.00 Adopte à l'unanimité à l'exception de Pierre Nantel qui s'y oppose. Monsieur Elzear gagnon propose secondé par Pierre Nantel que la séance soit adjournée pour une heure.

Adopte à l'unanimité

Eustache Boivin

Secrétaire Trésorier

C. Mathis Bouchard  
maire

Province du  
Québec

### Séance du Soir

Communication du Comité des Cantons Toly.

À une session générale du conseil municipal du Canton Toly tenue le lundi 19 Février 1891 dans la salle de l'école à huit heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province du Québec à laquelle session sont présents Monsieur E. Bouchard et les conseillers suivants : Eustache Boivin, Pierre Nantel, Louis Beugras, Gilbert Brassard et Elzear Gagnon formant le quorum du conseil sous la présidence de Eustache Bouchard.

Il est voté à l'unanimité par règlement du conseil comme suit :  
Rénovation du pont sur la rivière Noire. Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par Louis Beugras pour la somme de 100 \$ que le conseil prenne par Eustache Bouchard inspecteur du rang C 14 pour rénovation du pont sur la rivière Noire au dépense des Peins soit approuvée.

Adopte à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantel propose, secondé par Elzear Gagnon que le conseil prenne par Napoléon Nantel inspecteur du rang D 4 pour ouverture de la monture du Pont E. soit approuvée.

Monture du rang E.  
Approuvé

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis Bigras propose secondé par Elzear Gagnon que Louis Biron, propriétaire du Rang B soit nommé conseiller en remplacement de Georges Dore il devra cesser d'exercer dans le pays.

Adopté à l'unanimité.

Ensuite on procède à la révision du rôle de cotisation et Monsieur Tremie Boivin propose secondé par Louis Bigras que la séance soit adjournée au premier lundi du mois d'août.

Adopté à l'unanimité.

Emile Wein

Secrétaire

*Emile Wein*

Province de  
Québec

### Municipalité du Canton Toly

Séance du 2 Août 1886

À une session générale du conseil municipal du Canton Toly tenue le lundi deuxième jour d'août mil quatre cent quatre-vingt-trois le maire a fait à son bureau de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs Elzear Gagnon, Louis Bigras, Gilbert Brossard, Pierre Nantel et Tremie Boivin pourtant le quorum du conseil est absent de faire. Il est ordonné de voter par règlement au conseil communiqué.

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par Tremie Boivin que Pierre Nantel soit nommé Maire (pro tempore).

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par Tremie Boivin que le compte de l'an 25 à établir est établi tel pour vente de l'entretien des bâtiments par l'agent du Rang A soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

J. L. B.

§ 11.30 M. le Maire Boivin propose secondé par  
 Elzear Gagnon que les comptes de Quatorze pâturages  
 et dépendances soient présentés par M. Pierre Dauphin  
 pour faire d'un devis sur la loi N° 39 sur  
 Rang E. cette faite par l'inspecteur des  
 Rang D.E. soit approuvée  
 Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé  
 par Terence Boivin que la séance soit adjournée  
 à lundi prochain (9 aout) à 6 heures du soir  
 Adopté à l'unanimité

Ernest Lorrain H. B. Beckman  
 Secrétaire

Province  
 de  
 Québec

Séance du 9 Août 1886

Municipalité du Canton Toly

À une session générale du Conseil municipal  
 du Canton Toly tenue le lundi matin même jour  
 à 8 h. en la maison d'école à six heures de  
 l'après-midi en l'année milles Cent quatre  
 vingt-six conformément aux dispositions du  
 code municipal de la Province de Québec à  
 laquelle session sont présents Messieurs Elzear  
 Gagnon, Pierre Vantef., Louis Bigras et Terence  
 Boivin formant le quorum du conseil en  
 l'absence du Maire. Il est ordonné et  
 statué par règlement du Conseil comme suit

Monsieur Elzear Gagnon propose  
 secondé par Louis Bigras que Pierre Vantef.  
 soit nommé Maire à pro tempore  
 Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé  
 par Terence Boivin que à cause des documents  
 concernant le trois-verbé du Rang A  
 étant perdus le conseil décide faire un règlement  
 sur l'old man spartak de la loi N° 10  
 affuté vers et jusqu'à la limite du Canton

épde, le chemin dans tout ce parcours devra suivre le tracé actuel et on passera la ditte route  
Accepté à l'unanimité.

Monsieur Louis Bigras propose secondé  
par Elzear Gagnon que le compte de Trente  
quatre Piastres a Xavier Desmoulins pour  
façons d'un chemin comme sous le nom de  
montée sur les îles soit déclaré gouvernement dans le  
rang 9 au lac Maskinongé. Celle route  
a été faite par l'inspecteur du rang  
et suivant la loi. Ce compte soit approuvé  
Accepté à l'unanimité

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé  
par Louis Bigras que la séance soit adjournée  
au lundi 10

Emile Boivin Antoine Bock  
Secrétaire Secrétaire

Séance du 16 Octobre 1886

Province du  
Québec

Municipalité du Canton Toly

A une session générale des conseils municipaux du  
canton Toly tenue le lundi dixième jour du mois  
d'Octobre mil eight cent quatre vingt six en la  
maison d'école à six heures du soir conformément  
aux dispositions du code municipal de la Province du  
Québec à l'quelle session tous présents. Monsieurs  
Elzear Gagnon. Firmin Boivin. Pierre Nantel  
Louis Bigras forment le quorum des conseils ~~des~~  
l'assure au Raire

La sécession de Matane par règlement des  
conseils comme suit

Monsieur Firmin Boivin propose secondé par  
Louis Bigras que Pierre Nantel soit nommé Raire (autographe)  
Accepté à l'unanimité.

Monsieur Firmin Boivin propose secondé  
par Louis Bigras que le compte de Quatorze  
Piastres à Xavier Desmoulins pour façons d'un

\$. 14.00

élevé sur le tel N° 6 du Rang A a Baptiste Valiquette laquelle vente a été fait l'inspection du Rang et compte soit approuvé et que le montant soit payé en entier et de suite au dit Desarcelles qu'il me soit fait sur consentant accorde certaine pour taxes, clôtures ou autres -  
Océan à l'unanimité

Conseil Elzir gagnas propose vendredi par Louis Bigras que le ~~conservateur~~ Louis Berier soit déchargé de la charge de Conseiller celui ci ayant été nommé n'étant pas qualifié

Océan à l'unanimité

Conseil Elzir gagnas propose vendredi par Louis Bigras que lorsquels les Conseillers auront été notifiés pour assister aux séances des Conseils et que l'un de ces Conseillers sera présent pas à l'assemblée au jour et à l'heure fixé. En conséquence le Conseil décide pour réglement que a l'avenir chaque des Conseillers qui se trouveront dans ce cas aura à payer pour chaque infraction comme suit  
 1: Pour n'être pas renoué à l'heure Deux Piastres de denier  
 2: Pour manquer l'assemblée en sus de l'ore. précédente. Deux piastres de denier

Océan

Conseil Elzir gagnas propose vendredi par Louis Bigras que la séance soit ajournée a lundi prochain 23 devant a l'église Ernest Louis *Hector Bois*. Secrétaire Trésorier *Marie*

Séance du 23 Août 1886

Province  
de  
Québec

Municipalité du Canton Toly

A une session générale du conseil municipal du Canton Toly pour la tenir négociation pour un mois à compter de l'année suivante contre quatre voies de fond, on la maison d'école a six heures de l'après-midi exclusivement

aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monseigneur le Père Boivin et les conseillers suivants : Théophile Bourassa, Pierre Nantel, Gilbert Brassard, Alzear Gagnon formant le quorum du Conseil sous la présidence du Père Boivin. Il est voté une déclaration par majorité du Conseil comme suit :

Monseigneur Pierre Nantel propose, secondé par Alzear Gagnon que Dominique Gauthier soit nommée Conseillère en remplacement de Georges Dore.

Adopté à l'unanimité.

Monseigneur Gilbert Brassard propose secondé par Alzear Gagnon que Gustave Brisson soit nommé Trésorier en remplacement de Alphonse Daigle au bas monteau pour le rang H1.

Monseigneur Pierre Nantel propose secondé par Théophile Bourassa que la prière finie dans le motin fasse par Alzear Gagnon et Louis Berger à la fin du 16 octobre soit subventionnée de deux piastres au taux de \$ 2.50.

Adopté à l'unanimité.

Monseigneur Alzear Gagnon propose secondé par Gilbert Brassard que les comptes de quinze piastres payent par le Père Boivin pour auxiliaire de congrès et conférence du rôle pour l'année suivante soit quatorze vingt cinq francs zéro cent.

Adopté à l'unanimité.

Monseigneur Alzear Gagnon propose secondé par Gilbert Brassard que les dépenses de l'assemblée annuelle des comptes soient approuvées.

Adopté à l'unanimité.

Monseigneur Théophile Bourassa propose, secondé par Pierre Nantel que le motin fait par Louis Berger et Alzear Gagnon le dernier octobre soit rejette et qu'il n'y ait pas de députation au congrès de St. John.

\$ 15.00

soit ajoute au que des plaintes oule et disposois au  
bureau du conseil que les conditions de l'entrepreneur  
n'étaient pas remplies et l'ingénieur Dames  
Brossard n'ayant pas été autorisé de recevoir les  
dits travaux. Les conseillers le conseil municipal  
pour visiter les travaux de la dite montee Abij.

Dameur Cabell et Alphonse Belanger et les  
comptes sur le devis, une alement faire  
leur rapport en consequence a la prochain sienne  
du moi prochain

Monsieur Pierre Kantis propose suivi par Elzear  
Gagnon que l'ingénieur Dameur Brossard soit  
sollicite pour de faire faire un bonne route d'environ  
douze pieds sur la montee du Rang 9.

Monsieur Jerome Boivin propose suivi par  
Elzear Gagnon que la sienne soit levée

Adopté a l'unanimité

Ernest Lortie Elzear Bock Marie  
Suritaire Boisbriand

Province Municipalité du Canton Abij  
de Seance du 6 Septembre 1886

Op une session generale du Conseil municipal du  
Canton Abij Seance le lundi midi environ pour le septembre  
1886 en la maison d'cole a six heures du soir conformement  
aux dispositions des codes municipaux de la Province  
de Quebec a laquelle session sont presents Monsieur  
Le Maire De Bock et les conseillers suivants  
Louis Bigras Elzear Gagnon Pierre Kantis formant  
le quorum du conseil sous la presidence du Maire  
Il est ordonne et statué par reglement du conseil  
comme suit

Monsieur Pierre Kantis propose suivi par Elzear  
Gagnon que la motion principale fait par Louis  
Bigras et Elzear Gagnon le 9 aout dernier concernant  
le compte de J. B. w a Boivin demeure cette motion  
soit maintenu et le dit compte approuve Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear gagnon propose secondé par Pierre Nantel que le vétif du chemin des rangs C 14 soit amenuisé d'après l'avis du conseil et que l'aménagement soit fini au premier lundi d'octobre prochain.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis Bièras propose secondé par Pierre Nantel que le conseil oblige l'inspecteur du rang B de faire assécher et entretenir tous les ponts dans son arrondissement et ce sous le plus bref délai. Monsieur Elzear gagnon propose secondé par Louis Bièras que la somme soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Ernest Louis *E. Louis Bock*  
Juilius Cressier *Julius Cressier*

Seance du 1<sup>er</sup> Octobre 1886

Province  
de  
Québec

Municipalité du Canton Toly

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Toly tenue le quatrième jour du mois d'Octobre de l'année milles quatre cent quatre-vingt six en la maison d'école à dix heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Le Maire Mr Bock et les Conseillers suivants Messieurs Elzear gagnon Pierre Nantel Gilbert Brassard Dominique Gauthier Thérèse Boivin formant le quorum du Conseil sous la présidence du Maire. Il est ordonné d'adopter pour réglement du Conseil comme suit

Monsieur Elzear gagnon propose secondé par Gilbert Brassard que les mots suivants soient changés et ajouter au pris-vetif du chemin des Rangs est et

Sur la côte sur le lot № 3 ce lot appartenant actuellement à M<sup>r</sup>. Battien cette côte sera à sa charge et entretien de

propriétaire l'Opere le port sur le terrain  
de la fabrique lot N° 3 du Rang C  
Ce port sera à la charge du propriétaire  
c'est à dire le prêtre résidant. Le port  
se bourse Rienard à l'intention du propriétaire  
du lot N°

Adopté à l'unanimité

Monsieur Tremblay Boivin propose secondé  
par Dominique Gauthier que la partie versag  
du chemin des rangs à H1 soit d'après  
l'avis du conseil examiné de nouveau pour  
être vendue à la fin prochaine du mois  
de novembre afin que les travaux a y faire  
soient venus suivant l'évaluation et pour  
y attacher des nouveaux propriétaires

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear Gagnon propose  
secondé par Tremblay Boivin que la fin  
soit levée

Adopté à l'unanimité

Eustache Bois Elzear Gagnon  
Secrétaire Trésorier maire

Sainte-Leanne le 8 Novembre 1886

Province de  
Québec

Municipalité du Canton Toly

À une session ordinaire du Conseil municipal  
du Canton Toly tenue le mardi 11 novembre  
au matin mis huit. Celle quatuor ayant été en  
la présence de l'école à quatre heures de l'après-  
midi conformément aux dispositions du code  
municipal de la province du Québec à laquelle  
sont présents Messieurs Gustave Bock  
Gaston Brossard, Tremblay Boivin, Elzear Gagnon  
formant le quorum du conseil sous la présidence  
du Maire. Il est ordonné et statué par  
réglement du conseil comme suit.

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par

Séremie Poirier que le Secrétaire Trésorier envoi au Conseil du Comté tous les lots qui sont des propriétaires résidents et établis envers la corporation.

Adopté à l'unanimité

Conseiller Gilbert Brossard propose secondé par Elzear Duguay que une somme de \$ 145.00 soit déboursée sur les contables du Canton Toly pour subvenir aux dépenses de la municipalité.

Adopté  
Conseiller Séremie Poirier propose secondé par Elzear Duguay que le compte des trois priestes

\$ 3.00 pour l'argile le côté sur le sol 1<sup>er</sup> rang  
soit à la Concession Catheline par Pierre

Dauphin soit approuvée.

Adopté à l'unanimité

Conseiller Elzear Duguay propose secondé par Séremie Poirier que tous les tronçons vendus sur les rangs 2 et 4 soient pris en considération l'évaluation par le moyen de l'assentement fait au Recès verbal des dits rangs et faire suivant avec dommages et intérêts.

Conseiller Séremie Poirier propose secondé par Elzear Duguay que le

Secrétaire doive lever

Adopté à l'unanimité

Emile Louis C. Frost Rock  
Secrétaire Trésorier

Ville du 6 Décembre 1886

Municipalité du Canton Toly

A une session générale du conseil municipal du Canton Toly tenue le lundi 21 novembre 1886 dans la maison de l'école à son heure de 8 après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province

Province de  
Québec

de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire de Rock et les conseillers suivants  
Gilbert Brassard Elzear gagnon et Pierre Nantes  
Formant le quorum du conseil sous la présidence  
du Maire. Il est ordonné et statué par  
règlement du conseil comme suit.

Monsieur Gilbert Brassard propose secondé  
par Elzear gagnon que tous les lots de terrain  
enlevés envers la corporation ainsi que les suivants  
soient au Chapeloy Nantes Baptiste Valiquette  
et John Dowd soient envoyés au conseil de  
compte pour y être vendus au nom de la loi  
Définitive à l'unanimité

Monsieur Elzear gagnon propose secondé par  
Pierre Nantes que on la demande faite ce jour  
au conseil par M<sup>e</sup> Pierre Dauphin liquide  
demande à ce que le conseil lui fasse avoir le  
lot n<sup>o</sup> 39 du rang E et lot le Trouant  
enlevé vis-à-vis la corporation pour une somme  
de Chapeloy piastres et trente cts pour faire  
du chemin et des tous arrêages des terres. Le dit  
Pierre Dauphin s'engage à payer ces sommes au  
conseil et prendre possession du lot moyennant  
que de son côté le conseil se charge à ses frais de  
faire annuler la vente du dit lot actuellement  
à Dowd et que la vente ait lieu en faveur de  
Pierre Dauphin

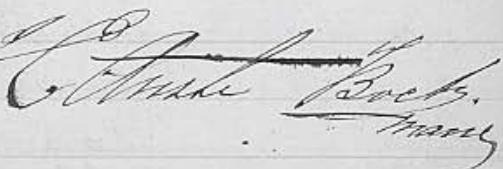
Définitive à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantes propose secondé  
par Elzear gagnon que la somme soit levée

Définitive à l'unanimité

Ernest Louis

Secrétaire Trésorier

  
Ernest Louis  
Secretary-Treasurer